



SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 JANVIER 2020

Convocations adressées le mardi 14 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 50

Nombre de délégués votants : 53

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Nadine NOWAK, Didier VALLEE, Michèle LAUNAY, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS

Titulaires absents excusés :

Serge BABARY a donné pouvoir à Christophe BOUCHET, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Cécile JONATHAN a donné pouvoir à Emmanuel DENIS

Christian AVENET, Vincent TISON

Désignation de Patrick CHALON, Membre du Bureau en qualité de Secrétaire de séance.

C_20_01_20_005- AMENAGEMENT URBANISTIQUE - TOURS : APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU PLU

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 27 février 2017, Tour(s) Plus, devenue Tours Métropole Val de Loire le 20 mars 2017, a décidé de poursuivre et d'achever la procédure de mise en révision du plan local d'urbanisme de Tours, après avis favorable de la commune.

Le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Tours par délibération le 20 mai 2019.

Comme le prévoit le Code de l'urbanisme, ce projet a été transmis pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'à la commission départementale de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Dans ce cadre, ont émis un avis les personnes publiques associées et consultées suivantes :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire en date du 27 mai 2019,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie (DRAC - SRA) en date du 18 juin 2019,
- la Ville de Notre Dame d'Oé en date du 24 juin 2019,
- l'Etat-major de la zone de Défense ouest en date du 2 juillet 2019,
- la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), en date du 5 juillet 2019,
- la Ville de Rochecorbon, en date du 10 juillet 2019,
- la Ville de Saint-Avertin, en date du 10 juillet 2019.
- la SNCF, en date du 18 juillet 2019,
- la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 19 juillet 2019,
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le développement de l'aéroport de Tours Val de Loire, en date du 19 juillet 2019,
- l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) en date du 25 juillet 2019,
- le Département d'Indre-et-Loire en date du 2 août 2019,
- la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire en date du 2 août 2019,
- le Syndicat des mobilités de Touraine en date du 2 août 2019,
- la Préfète d'Indre-et-Loire en date du 19 août 2019,
- la Région Centre Val de Loire en date du 22 août 2019,
- Tours Habitat, en date du 22 août 2019,
- Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 27 août 2019,
- la Mission Val de Loire, en date du 27 août 2019.

Ces avis ont conduit à effectuer des modifications mineures au projet de PLU, présentées dans le tableau joint en annexe.

Le 3 juin 2019, le Tribunal administratif d'Orléans a désigné M. Pierre AUBEL comme commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique.

Par arrêté n°2019/107 en date du 2 juillet 2019, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la période du 9 septembre au 11 octobre 2019.

Au global, 82 contributions concernant le PLU ont été inscrites sur les registres durant la période d'enquête.

La majorité des observations a été consignée lors des 7 permanences organisées les 9, 18 et 26 septembre et les 1^{er}, 5, 7 et 11 octobre 2019.

Le commissaire-enquêteur, dans son rapport remis le 8 novembre 2019, émet un avis favorable et sans réserve au projet de PLU présenté.

Les observations du public, retranscrites dans le procès-verbal des observations et le rapport du commissaire-enquêteur ont conduit à proposer au Conseil métropolitain les adaptations mineures figurant dans le tableau joint en annexe.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L. 153-33 et R.153-11 et R.153-12,

Vu la délibération du Conseil municipal de Tours en date du 26 mai 2015 prescrivant la révision générale de son plan local d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération en date du 6 février 2017 par laquelle le Conseil municipal de Tours a donné son accord pour la poursuite de la procédure de révision du PLU par la Communauté d'agglomération Tour(s) plus, devenue Tours Métropole Val de Loire le 20 mars 2017,

Vu les séances du Conseil municipal de Tours en date du 19 décembre 2016 et du 4 juin 2018 au cours de laquelle ses membres ont pu débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables;

Vu la séance du Conseil métropolitain en date du 25 juin 2018 au cours de laquelle ses membres ont pu débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables relatif au PLU de Tours ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 mai 2019 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de Tours, après avis du Conseil municipal,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées sur le projet de révision générale du PLU,

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est tenue du 9 septembre au 11 octobre 2019,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur en date du 8 novembre 2019 émis dans le cadre de l'enquête publique,

Vu l'avis du Conseil municipal de Tours en date du 11 décembre 2019 émettant un avis favorable sur le dossier de PLU de Tours à approuver,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission de l'administration générale en date du 09 janvier 2020,

Vu le tableau des modifications au projet de PLU porté en annexe.

Considérant que les remarques formulées par les services associés ou consultés et les résultats de l'enquête publique justifient des modifications mineures du projet de PLU,

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil métropolitain est prêt à être approuvé par Tours Métropole Val de Loire qui est devenue compétente en matière d'urbanisme depuis le 31 décembre 2016,

- **APPROUVE** le plan local d'urbanisme de la commune de Tours tel qu'il est annexé à la présente délibération,

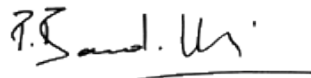
- **DIT** que :
 - la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Tours pendant un mois,
 - la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le Conseil Métropolitain adopte à la majorité.

2 votes contre : Mme Cécile JONATHAN, M. Emmanuel DENIS

2 abstentions : Mme DARNET MALAQUIN, M. LEBOT

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE